

1 | 2 | 3 ...

LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

2026

1

→ LES RÈGLES À RESPECTER

Sont acceptés les produits encombrants, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets résiduels, provenant de la consommation

courante des ménages et devenus hors d'usage (tels que : meubles et mobiliers divers, literie, matelas, sommier)... dont le poids n'excède pas 25 kg.
Maximum autorisé : 1m³.

2

CALENDRIER DES COLLECTES 2025

→ Le ramassage a lieu uniquement les **1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois.**

ATTENTION !

Tout dépôt en dehors de ces créneaux est passible d'amende.

JAN.	FÉV.	MARS	AVRIL
1 ^{er} 15	5 19	5 19	2 16
MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT
7 21	4 18	2 16	6 20
SEP.	OCT.	NOV.	DÉC.
3 17	1 ^{er} 15	5 19	3 17

→ Les déchets verts font l'objet d'une collecte spéciale (voir au dos).

3

LES DÉCHETTERIES

→ SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
ZAE Marne et Gondoire
3, rue du Grand Pommeraye
77400 Saint-Thibault-des-Vignes

CHANTELOUP-EN-BRIE
Z.A.C. du Chêne Saint Fiacre
8, rue des Temps Modernes
77600 Chanteloup-en-Brie

CROISSY-BEAUBOURG
Z.A. Pariest - rue des Vieilles Vignes
77183 Croissy-Beaubourg

CHELLES
Z.A. de la Tuilerie - rue de la Briqueterie
77500 Chelles

NOISIEL
Parc d'activités de la Mare Blanche
14 bis rue de la Mare Blanche
77186 Noisiel

À NOTER

→ Consultez les horaires d'ouverture et la liste des déchets autorisés

→ Se munir :
d'une pièce d'identité
et de la carte d'accès

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion de vos déchets :

SIETREM : 01 60 07 09 19
info@sietrem.fr
www.sietrem.fr - # sietrem

